

# Légionnaire Favre Irénée (1905 - 1979)

Connaître le passé  
pour comprendre le présent  
et prévoir l'avenir.

Wer die Vergangenheit nicht kennt,  
kann die Gegenwart nicht verstehen und die Zukunft nicht gestalten.



Au 1er Régiment Étranger de 1925 à 1943

[http://www.favreber.ch/presentation\\_pdf/B\\_Favre\\_pere.pdf](http://www.favreber.ch/presentation_pdf/B_Favre_pere.pdf)

# Sommaire

- 2 Sommaire
- 3 Le djihadiste, ce légionnaire des temps modernes.
- 4 État signalétique et des services
- 5 Services successifs (Original)
- 6 Services successifs
- 12 Pas de condamnation pour mercenariat
- 13 Document diplomatique suisse, Paris 2 juillet 1945
- 14 Médailles; Historique et modalités d'attribution
- 15 Médailles avec agrafe et de la paix du Maroc
- 16 Pirogue en Afrique?
- 18 Pavillon de chass
- 19 Cases pyramidales
- 20 Le crocodile à eu son compte, tableau de chasse
- 21 Village nègre avec deux noirs portant un sanglier ?
- 22 Village nègre avec des beautés locales.
- 23 Chute d'eaux
- 24 Village dans la Jungle
- 25 Chaloupe sur un fleuve
- 26 les anciens de la 1ereDB, 491 Compagnie, 28eme train,
- 27 Charly de retour d'Allemagne
- 28 Les plaisirs de la vie civile vers 1953 à Renens près de Lausanne
- 29 Tous ces mythomanes qui ont été Légionnaire
- 30 Justificatif de rente de veuve militaire
- 31 Relevé du compte Bancaire UBS

## *Le djihadiste, ce légionnaire des temps modernes*

Ce titre qui résonne comme une provocation dans notre société aseptisée par la bien pensance et l'humanitaire à la Kalachnikov doit rappeler au lecteur que le mercenariat existait bien avant Internet.

Mon père avait 20 ans, lorsqu'il s'engagea en 1925 dans la Légion, le fascisme et le nazisme commençait à balbutier en Europe.

Si mon père avait eu 20 ans en 1936, il se serait peut-être engagé chez les républicains dans la guerre d'Espagne à côté des sept cents Suisses déjà présents, ou dans la Légion Condor, avec en prime un billet simple course pour Stalingrad.

Pour mémoire : du 16<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècle, environ 1,5 million de Suisses ont servi dans des armées étrangères. Ce fut une belle source d'enrichissement pour les recruteurs et les cantons Suisses.

Depuis sa fondation en 1831, près de 40 000 Suisses ont servi en France dans la Légion étrangère.

La motivation principale du mercenariat était/et reste la pauvreté et le goût de l'aventure.

L'idéologie, la religion et la politique ne sont souvent que des paravents.

C'était essentiellement des hommes en âge de servir, économiquement les plus actifs et en âge de procréer. Cela a eu des incidences sur le développement économique, la natalité et un déséquilibre local dans la répartition homme / femme de la population.

Environ vingt pourcents des Suisse partis sont morts (en grande partie de maladie), les blessés et les alcooliques étaient nombreux parmi ceux qui avaient la chance de revenir.

Concernant les horreurs attribuées aux djihadistes, il faut ne pas oublier qu'il n'y a jamais eu et qu'il n'y aura jamais de guerre propre et sans horreurs, dans lesquelles tous les belligérants sont impliqués.

Mon opinion est que si l'on condamne un soldat pour décapitation ou viol, on doit aussi condamner un pilote d'avion qui bombarde un hôpital ou des civils, ou on ne condamne personnes.

Tous ce que j'ai écrit ci-dessus, est encore d'une d'actualité brûlante, que se soit en Syrie, Ukraine, Irak, Yémen ou d'autre théâtre d'opération.

Ne l'oubliez pas !

## État signalétique et des services

RECRUTEMENT **L.E.**  
Classe **1925**

1<sup>er</sup> REGIMENT ETRANGERNUMERO L. M. **A 26 LE 25**

## ETAT SIGNALÉTIQUE ET DES SERVICES

Destiné à être joint à un dossier **de Candidature**Nom et prénoms **P A V R E , Irénée Joseph**N<sup>o</sup>. d'inc. **174**Grade **2<sup>e</sup> Classe**Nationalité **déclaré SUISSE**Titre **Etranger**

## ETAT-CIVIL

Né le **5 Juillet 1905** à **BROC** canton de **FRIBOURG**  
 départ. de **SUISSE** résidence à \_\_\_\_\_ départ de \_\_\_\_\_  
 profession de **Journalier** fils de **Alfred** et de **DURAND Salomé**  
 Marié au corps le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_  
 avec **M** \_\_\_\_\_ de Nationalité \_\_\_\_\_  
 avec autorisation \_\_\_\_\_

Yeux **Marron clair**  
 Cheveux **Blonds**  
 Front **Vertical**  
 Nez **Rectiligne**  
 Visage **Allongé**  
 Taille **1 m 70** cm

Rectification d'état-civil autorisation \_\_\_\_\_

Rappel des services antérieurs autorisé par \_\_\_\_\_

Naturalisé français par décret du \_\_\_\_\_

Marques particulières \_\_\_\_\_

## CAMPAGNES

|                          |                            |                           |                            |
|--------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Algérie $\frac{1}{2}$ C  | du 28.11.25<br>au 17.07.26 | Tonkin $\frac{1}{2}$ C.   | du 15.09.33<br>au 22.10.33 |
| Maroc C.D                | du 18.07.26<br>au 31.12.27 | Tonkin C.S                | du 23.10.33<br>au 5.10.35  |
| Maroc C.S.               | du 1.01.28<br>au 7.02.28   | Algérie $\frac{1}{2}$ C.  | du 4.09.36<br>au 23.11.37  |
| Maroc C.D                | du 8.02.28<br>au 15.09.28  | Maroc C.S                 | du 24.11.37<br>au 3.12.37  |
| Algérie C.D              | du 16.09.28<br>au 22.12.28 | Maroc C.D.                | du 4.12.37<br>au 13.12.37  |
| Algérie $\frac{1}{2}$ C. | du 23.12.28<br>au 20.02.31 | Maroc $\frac{1}{2}$ C.    | du 14.12.37<br>au 14.10.38 |
| Levant $\frac{1}{2}$ C.  | du 21.02.31<br>au 5.03.31  | Maroc C.D.                | du 15.10.38<br>au 23.02.39 |
| Levant C.S.              | du 6.03.31<br>au 3.03.33   | Maroc C.S.                | du 24.02.39<br>au 31.08.39 |
| Levant $\frac{1}{2}$ C.  | du 4.03.33<br>au 10.03.33  | C/All.Maroc               | du 1.09.39<br>au 20.03.40  |
| Algérie C.S.             | du 11.03.33<br>au 1.06.33  | Maroc C.S                 | du 21.03.42<br>au 7.11.42  |
| Algérie $\frac{1}{2}$ C. | du 2.06.33<br>au 14.09.33  | C/1 <sup>er</sup> Axe AFN | du 8.11.42<br>au 23.10.43  |

## BLESSURES, CITATIONS

## DECORATIONS

- Médaille Coloniale agrafe MAROC  
Brevet n<sup>o</sup> 443.600
- Médaille de la Paz de "Marroco"  
n<sup>o</sup> 68.761

Certificat de bonne conduite

Date de la Libération

23 Octobre 1943

Services successifs au verso

## Services successifs (Original)

## SERVICES SUCCESSIFS

Engagé Volontaire pour 5 ans à l'Int. Mre d'Ancoy au titre de la Légion Etrangère le 24.11.25 - Arrivé au Corps et incorporé au DCRE le 1.12.25 et affecté à la C.I.2 l'aj. - Affecté à la CI 3 le 20.12.25 - Affecté à la CP le 1.4.26 - En renfort au 3<sup>o</sup>REI le 18.7.26 et RDC du DCRE l'aj. - Arrive au Corps et 2<sup>o</sup> CI le 23.7.26 et affecté à la C.M. 1 l'aj. - Rapatrié par fin de séjour et dirigé sur le 1<sup>o</sup>REI le 16.9.28 RDC l'aj. - Arrive au Corps le 16.9.28 - Affecté le 17.9.28 à la CP - Nommé 1<sup>o</sup> du 3<sup>o</sup>REI n<sup>o</sup> 101 du 3.7.28 p.c du 1.7.28 - Affecté à la C.B.C. le 5.5.30 - Affecté à la CI 1 le 7.10.30 - Nommé au Grade de Caporal % du Rég. n<sup>o</sup> 464 le 16.10.30 - Rengage pour Un an à la Supp. d'Ain El Hadjar le 30.10.30 A/c du 24.11.30 - Affecté à la C.P. le 16.1.31 - Rengage pour 3 ans à l'IM de Bel Abbès le 24.1.31 p.c du 24.11.31 - Embarque à ORAN le 21.2.31 à destination de BETHOOT affecté au 4/1 Et. et RDC du DCRE l'aj. - Débarque à BETHOOT le 6.3.31 et affecté à la 13<sup>o</sup>Cie l'aj. Rapatrié du LEVANT par fin de séjour. Embarque à BEYROUTH et RDC du 4<sup>o</sup>REI le 4.3.33 - Débarque à MARSEILLE et arrive à la P.C. le 11.3.33 - Affecté à la C.P. 1 le 14.3.33 - Affecté à la C.P. 3 le 25.3.33 - Rengage pour 2 ans à l'IM de Bel Abbès le 11.8.33 p.c du 24.11.34 - Affecté à la C.P. 1 le 25.8.33 - Embarque le 15.9.33 à ORAN à destination de TONKIN et affecté au 5<sup>o</sup>REI l'aj. - Débarque à HALPHONG et affecté à la 3<sup>o</sup>Cie le 23.10.33 - Cassé de son Grade et remis Lég. de 2<sup>o</sup> Classe % du Rég. n<sup>o</sup> 40 du 7.4.36 et p.c du 31.3.36 - Embarque le 23.4.36 à HALPHONG à destination de la France pour y purger le restant de sa peine. RDC du 5<sup>o</sup>REI et passe au DCRE le 23.4.36 - A la P.M. de MARSEILLE le 29.5.36 - Embarque le 5.9.36 à MARSEILLE - Débarque à ORAN le 6.9.36 - Rejoint la CP 1 le 8.9.36 - Affecté à la CP 4 le 13.11.36 - Rengage pour 2 ans à la Supp. de BEDEAU le 21.10.37 p.c du 22.10.37 - Dirigé sur OUJDA et affecté 2<sup>o</sup>REI le 24.11.37 - Arrive au Corps et affecté 9<sup>o</sup> Cie le 26.37 - Rengage pour 2 ans à l'IM de Bel Abbès le 26.11.37 p.c du 22.10.39 - Nommé au Grade de Caporal par Dc. du Rég. du 8.11.39 et p.c du 9.11.39 - Affecté à la CIP le 19.4.40 - Cassé de son grade par Dc. le 13.6.40 par % du Rég. n<sup>o</sup> 36 - Affecté à la CHR le 1.8.40 - Affecté le 16.11.40 au 2<sup>o</sup>REI ( Ex 4<sup>o</sup>REI ) RDC du 2<sup>o</sup>REI et affecté à la C.R ( Detenus ) - le 16.8.41 RDC du Corps Il compte au 2<sup>o</sup>REI par % les execution à la DM 9975/EMA du 17.7.41. Peine expire sort de la FH de Fort Lyautey le 21.3.42 - Affecté au 3<sup>o</sup>REI par Don. n<sup>o</sup> 224/YJ du Gal. Cat. Sup. des T.M en date du 25.42 RDC du 2<sup>o</sup>REI le 21.3.42 - Arrive au Corps et 2<sup>o</sup>Cl. le 21.3.42 affecté 9<sup>o</sup> Cie l'aj. - Fait mouvement avec son Unité sur port LYAUTEY le 8.11.42 - Placé subsistant à la Cie de Dépôts le 22.10.43 aux fins de libération. - Libérable par fin de contrat et retraitable le 22.10.43 - Maintenu au 22.10.43 inclus par suite d'hospitalisation. Libéré et rayé des Contrôles de la B.C du 3<sup>o</sup>REI le 23.10.43 - Dirigé sur le G.T.E. n<sup>o</sup> 14 à CASABLANCA le 25.10.43 en exécution de la NDS n<sup>o</sup> 324/2 du 3.7.43 du Cdt. la D.J de PES .

Etabli le 15 Novembre 1967  
Le Capitaine BOURSON,  
Chef de la 5<sup>ème</sup> Section



## Services successifs

- 24 nov 1925 ; Engagé volontaire pour 5ans, Légion étrangère ; Annecy, France  
++++++
- 28 nov 1925 Début de la campagne d'Algérie ; ½ C ; [Algérie](#)  
01 déc 1925 Arrivé au Corps et incorporé au DCRE, affecté à la C.I.2  
20 déc 1925 Affecté à la C.I.3  
01 apr 1926 Affecté à la CP  
17 jul 1926 Fin de la campagne d'Algérie  
18 jul 1926 En renfort au 3eme REI et RDC du DCRE Idj  
++++++
- 18 jul 1926 Début de la campagne du Maroc ; CD ; [Maroc](#)  
23 jul 1926 Arrive au Corps et 2eme CI, affecté à la C.M 1Idj  
31 déc 1927 Fin de la campagne du Maroc  
++++++
- 1924 – 1928 le Général Monclar était au 3eme REI**  
++++++
- 01 jan 1928 Début de la campagne du Maroc ; C.S ; [Maroc](#)  
02 fév 1928 Fin de la campagne du Maroc  
++++++
- 08 fév 1928 Début de la campagne du Maroc ; C.D; [Maroc](#)  
15 sep 1928 Fin de la campagne du Maroc  
++++++
- 16 sep 1928 Rapatrié par fin de séjour et dirigé au 1er REI, RDE Idj.  
16 sep 1928 Arrive au Corps  
++++++
- 16 sep 1928 Début de la campagne d'Algérie ; C.D ; [Algérie](#)  
17 sep 1928 Affecté à la CP  
03 jul 1928 Nommé 1er classe du 3eme REI nr.101, p.c du 01.07.28  
22 déc 1928 Fin de la campagne d'Algérie  
++++++
- 23 déc 1928 Début de la campagne d'Algérie ½ C  
05 mai 1930 Affecté à la C:B:C  
07 oct 1930 Affecté à la CI 1  
16 oct 1930 Nommé au grade de caporal % du Rég. Nr 464  
30 oct 1930 Rengage pour 1 an à la Supp. D'Ain El Hadjar à/C du 24 nov 30 [El Hadjar](#)  
24 nov 1931 Rengage pour 3 ans à l'IM de Bel Abbés p.c. 24.11.31 ; [Bel Abbés, Algérie](#)  
21 fév 1931 Embarque à Oran à destination de [Beyrou](#)t, affecté au 4/1 ET et RDC du DCRE Idj ; [Oran, Algérie](#)  
20 fév 1931 Fin de la campagne d'Algérie  
++++++
- 1929 – 1931 de Gaulle était au Liban comme chef des 2eme et 3eme bureaux de l'EM.**  
++++++
- 21 fév 1931 Début de la campagne du Levant ; ½ C.  
05 mar 1931 Fin de la campagne du Levant  
++++++

06 mar 1931 Débarque à [Beyrouth](#), affecté à la 13eme Cie Idj ; [Liban](#)  
+++++++  
06 mar 1931 Début de la campagne du Levant ; C.S  
03 mar 1933 Fin de la campagne du Levant  
+++++++  
04 mar 1933 Rapatrié du Levant par fin de séjour. Embarqué à [Beyrouth](#) et RDC du 4eme ; [Liban](#)  
+++++++  
04 mar 1933 Début de la campagne du Levant ; ½ C  
10 mar 1933 Fin de la campagne du Levant  
+++++++  
11 mar 1933 Débarque à Marseille et arrive à la P.C ; [Marseille, France](#)  
+++++++  
11 mar 1933 Début de la campagne d'Algérie ; C.S  
14 mar 1933 Affecté à la C.P.1  
25 mar 1933 Affecté à la C.P.3  
01 jul 1933 Fin de la campagne d'Algérie  
+++++++  
11 aug 1933 Début de la campagne d'Algérie ; ½ C ; [Bel Abbès, Algérie](#)  
11 aug 1933 Rengage pour 2ans à l'IM de Bel Abbès P.C. du 24.11.34  
14 sep 1933 Fin de la campagne d'Algérie  
+++++++  
15 sep 1933 Début campagne du Tonkin ; ½ C ; [Haiphong, Viêt-Nam.](#)  
15 sep 1933 Embarque à Oran à destination du Tonkin et affecté au 5eme REI Idj (probablement le Sontay, voir note 1)  
23 oct 1933 Débarque à Haiphong et affecté à la 3eme Cie. (cela fait environ 15000 km en 30 jours)  
22 oct 1933 Fin de la campagne du Tonkin  
+++++++  
23 oct 1933 Début de la campagne du Tonkin ; C.S  
05 oct 1935 Fin de la campagne du Tonkin  
+++++++  
06 mar 1936 Cassé de son grade et remis Lég. De 2eme classe % du RGT.Nr.40 du 07.04.36 et P.C du 31.3.36  
23 apr 1936 Embarque à Haiphong à destination de la France pour y purger le reste de sa peine. RDC du 5° REI et passe au DCRE le 24.4.36.  
29 mai 1936 Arrive à la P.M de [Marseille, France](#)  
+++++++  
04 sep 1936 Début campagne d'Algérie ½ C  
05 sep 1936 Embarque à Marseille, France  
06 sep 1936 Débarque à Oran, Algérie  
08 sep 1936 Rejoint la CP 1  
13 nov 1937 Rengage pour 2ans à la Supp. de [Bedeau](#) (Ra'a-al-Ma) p.c. 22.10.37 ; [Algérie](#)  
23 nov 1937 Fin de la Campagne d'Algérie  
+++++++

+++++++

24 nov 1937

Début de la campagne du Maroc ; C.S

24 nov 1937

Dirigé sur **Oudja** et affecté 2eme REI ; **Maroc** ?

26 nov 1937

Arrivé au Corps et affecté 9 cie

26 nov 1937

Rengage pour 2 ans à l'IM de **Bel Abbès** p/c du 22.10.39; **Algérie**

03 déc 1937

Fin de la campagne du Maroc

+++++++

04 déc 1937

Début de la campagne du Maroc ; C.D

13 déc 1937

Fin de la campagne du Maroc

+++++++

14 déc 1937

Début de la campagne du Maroc

14 oct 1938

Fin de la campagne du Maroc

+++++++

15 oct 1938

Début de la campagne du Maroc

23 fév 1939

Fin de la campagne du Maroc

+++++++

24 fév 1939

Début de la campagne du Maroc

31 aou 1939

Fin de la campagne du Maroc

+++++++

**Le 2eme REI est affecté à la division d'infanterie marocaine (DIM), qui fût dissoute le 10septembre 1939. Jacque de Loustal 1876 -1945, général de division, cdt du 2eme DIM en septembre 1939**

+++++++

01 sep 1939

Début de la campagne Allemande du Maroc ; CD ; **Valborne, France ??**

08 nov 1939

Nommé au grade de Caporal par Dec% du Regt, et P.C du 09.11.39

**Fevrier 1940**

**création à sidi-bel-abbès de la 13e DBLE Pendant la campagne allemande, le 2è REI n'a pas été engagé en tant que tel , le régiment paye son écot à la guerre et contribue à la formation des 11e et 12e REI, de la 13e DBLE et des régiments de volontaires étrangers (RMVE).**

**Les unités du 2ème REI sont absorbées par les unités engagées au combat, Il fusionne en 1940 avec le 4e régiment étranger et s'implante à Marrakech. (General Henry-Martin, Il était stationné à: Marrakech, Ouarzazat et Agadir),Mais, faute de recrutement, ses effectifs sont absorbés par les autres unités, engagées en Tunisie, et par le Régiment de marche de la Légion étrangère. Le 1er avril 1943, le 2e REI est dissous**

20 mar 1940

Fin de la campagne Allemande du Maroc

+++++++

++++++

19 avril 1940

Affecté à la CIP

13 juin 1940

Cassé de son grade par % du RGT Nr.36. Pour indignité (Il avait partagé son plumard avec un bon copain, pour que la Légion ait moins de drap à repasser).

01 août 1940

Affecté à la CHR (CHR = compagnie hors rang), c'est-à-dire des secrétaires, cuistots, fourriers, etc. C'est la compagnie de l'état-major du régiment. Ce n'est pas une compagnie de combat.

16 nov 1940

Affecté au 2eme REI (ex 4eme REI) RDC du 2eme REI et affecté à la C.R (détenus)

18 août 1941

RDC du Corps II compté au 2eme REI par % les exécutions à la DM 9970/EMA du 17.07.41

++++++

21 mar 1942

Début de la campagne du Maroc ; C.S; [Port Lyautey, Maroc](#)

21 mar 1942

Peine expirée, sort de la PM de Port Lyautey (Al-Q'nitrah)

21 mar 1942

Affecté au 3ème REI par DON.Nr. 224/Y du Gal. Cdt. Sup des T.M. en date du 25.02.42 RDC de 2eme REI.

**Le 2eme REI était incorporé dans la division de Marraketch (General Henry-Martin). Il était stationné à: Marrakech, Ouarzazat et Agadir**

21 mar 1942

Arrive au Corps et 2eme CI

21 mar 1942

Affecté 9eme Cie Idj.

**13 mai 1942,**

**livraison de 300 tonnes d'arme de l'armée française du Levant au insurgé Irakien pro-allemand**

07 nov 1942

Fin de la campagne du Maroc

++++++

**8 Nov 1942**

**débarquement des troupes alliées anglaises et américaines sur les côtes du Maroc à Casablanca entre autre.**

++++++

08 Nov 1942

Début de la campagne de l'AXE AFN

08 Nov 1942

Fait mouvement avec son unité sur Port Lyautey (Al-Q'nitrah) ; [Port Lyautey, Maroc](#)

22 oct 1943

Placé sursistant à la CIE de dépôt aux fins de libération

22 oct 1943

Libérable par fin de contrat et retraitable

22 oct 1943

Maintenu inclus par suite d'hospitalisation

23 oct 1943

Fin de la Campagne de l'AXE AFN

++++++

**20 Jan 1943**

**Le 3ème R.E.I. subit une très lourde attaque allemande autour de Tunis. La Légion subit beaucoup de pertes et est obligée de se replier après être passée à travers les lignes allemandes qu'elle a "percé" par de sauvages coups de butoir. Le 3ème R.E.I. y a perdu son drapeau, le plus décoré de la Légion. Celui-ci étant resté dans le PC du régiment, personne ne sachant qu'il s'y trouvait. Il sera retrouvé par deux français de Tunisie dans une voiture allemande dans un garage de Tunis et rendu à la Légion. Ces deux français reçurent la croix de guerre avec palme.**

**Deux régiments sont constitués pour combattre l'Allemagne, avec l'apport des rescapés de Tunisie et de nouvelles recrues : - le R.M.L.E. est ressuscité. Formé de trois bataillons, il sera l'héritier du 3ème R.E.I. et, surtout, du R.M.L.E. de la Grande Guerre. Le colonel TRITSCHLER en prend le commandement le 20 octobre 1943,**

23 oct 1943

Libéré et rayé des contrôles de la B.C. du 3eme REI

25 oct 1943

Dirigé sur le G.T.E nr 14 à Casablanca (Ad-Dār Al-Baydā) en exécution de la NDS nr.324/2 du 03.07.43 du Gal Cdt de la D.J de FES. [Casablanca, Maroc](#)

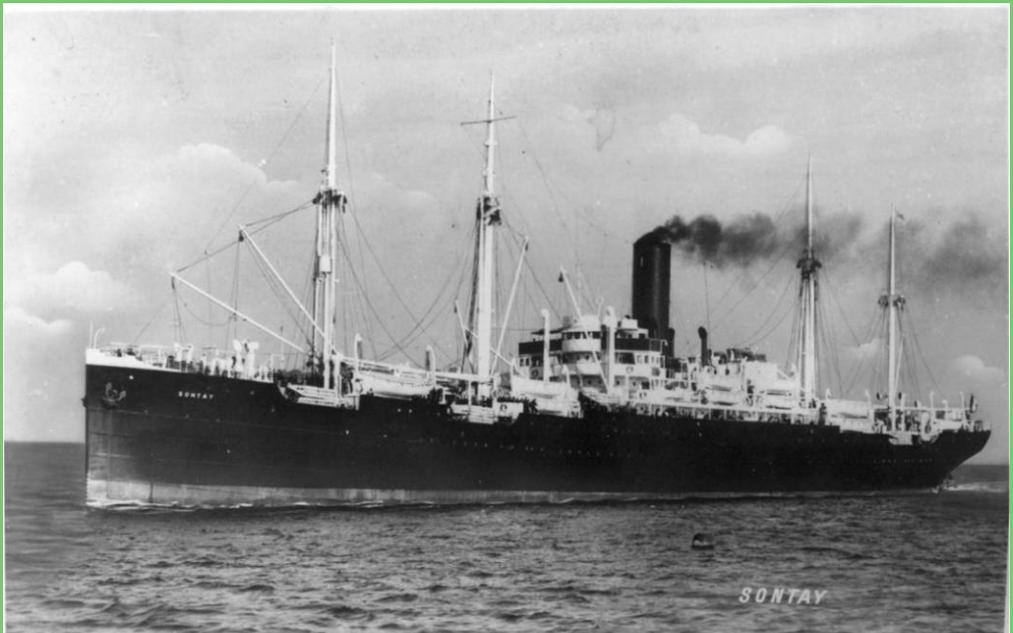
#### Note 1

Le Sontay était un cargo allemand qui s'appelait le Bayern. Construit en 1921 à Vegesak, il avait une jauge de 9563 tonneaux et était entraîné par une turbine Bauer-Wach de 5000CV qui consommait 72 tonnes de charbon par jour. Ses mesures étaient 143 m x 18 m avec une hauteur de 11 m.

„Acheté“ au Allemand en janvier 1936 (Réparation de guerre) par l'Union Maritime Méditerranéenne, il fut transformé en transport de troupe au Havre pour embarquer 45 passagers de 1ere classe, 17 de 2eme et 60 de 3eme, ainsi que 994 rationnaires (Légionnaires).

Le nouveau Sontay sous le commandement du capitaine Brignaudy entrepris son voyage inaugural au départ du Havre le 13 mars 1936, puis à Oran embarqua quelque 1000 Légionnaires du dépôt de Sidi-bel-Abbes et fit route sur Haiphong. Désormais, à la cadence d'un voyage tous les 5 mois, il allait assurer la relève des troupes de la légion étrangère sur les troupes de Tonkin.

En service jusqu'en 1954, puis vendu à des Chinois.



## Pourquoi mon père s'est engagé?

Selon mon père, un journalier qui louait ses bras de ferme en ferme au gré des saisons, la maladie ou la vieillesse aurait fait de lui un indigent, car il n'y avait pas d'assurances ou de caisses de retraites.

C'est pour échapper à ce sort que mon père s'engagea à la légion étrangère, ou après quinze ans d'enfer, on était retraits !

Il avait fait un mauvais calcul. La dévaluation du franc Français divisa par quatre le montant de sa retraite qui n'était pas indexée.

Il en fut réduit à quémander à ma mère si ses fils ne pouvait pas l'aider financièrement.

La maman l'a envoyé sur les roses en se gardant bien d'informer les fils. Elle me l'avoua malignement quelques années après la mort de mon père.

Je n'ai rien dis, mais elle n'a plus jamais entendu parler de moi jusqu'à sa mort

Selon ma mère, on disait qu'il avait volé !

Selon le journal le Nouvelliste du samedi 21 novembre 1925, le nommé Favre Irénée, 20 ans, berger, sujet suisse, a été arrêté par la gendarmerie française en vertu d'un extrait de jugement du tribunal de St-Julien-en-Genevois du 29 novembre 1923, le condamnant à 3 mois de prison et 100fr. d'amende pour coups et blessures.

Favre s'était rendu à St-Gingolph pour s'engager dans la légion étrangère. (il s'engagea le 24 novembre 1925 à Annecy).

Selon ses états de service et il me l'a confié, il fut cassé de son grade pour indignité (pour économiser les draps de lit, il avait partagé son plumard avec un bon copain). Il n'est pas impossible, que l'adolescent et ses embrassades d'armailli aient fait rougir la Gruyère catholique.

Enfin, la mère et les deux sœurs de mon père (qui n'aimait pas les curés) était des grenouilles de bénitier.

Ma mère m'a raconté, que lorsque mon père est revenu de la légion, le premier souci de ma grand-mère paternelle a été de s'informer si son fils avait été à l'église tous les dimanche (après 18 ans d'absence)!

**SAINT-GINGOLPH. — Arrestation.** — Le nommé Favre Irénée, 20 ans, berger, sujet suisse, a été arrêté par la gendarmerie française de Saint-Gingolph, en vertu d'un extrait de jugement du tribunal correctionnel de St-Julien-en-Genevois, du 29 novembre 1923, le condamnant à 3 mois de prison et 100 fr. d'amende pour coups et blessures : il a été écroué à la maison d'arrêt de Thonon.

Favre s'était rendu à St-Gingolph pour s'engager dans la Légion étrangère.

**ST-MAURICE. — Ste Cécile.** — C'est

### *Pas de condamnation pour mercenariat*

Depuis 1848 les Suisses n'ont plus le droit de servir dans des armées étrangère (mercenariat) sous peine d'être condamné. Cependant, les Suisses qui ont servis dans la Légion pendant la seconde guerre mondiale n'ont pas été inquiété par les autorités suisses.

D'après mon père, cela est dû au fait que le Conseil Fédéral avait prévu en cas d'invasion de la Suisse, de créer un noyau d'armée de libération nationale avec les légionnaires suisses.

D'autre part comme le montre l'extrait de la correspondance diplomatique ci-dessous, la France par la voix du Général König, commandant de Paris, avait clairement mis en garde la Suisse contre toute actes hostile à l'égard des Suisses qui avait servis la France.

Extrait du courrier :

*Le Général changeant de sujet me dit : « je ne sais s'il est correct de profiter d'un entretien amical et privé pour soulever une question à laquelle il vous est peut être malaisé de répondre*

*en votre qualité officielle. J'ai eu sous mon commandement un assez grand nombre de Suisses qui, du fait qu'ils se sont battus pour la France, se trouvent actuellement dans une situation difficile à l'égard de leur propre pays. J'aimerais parler en leur faveur.*

*D'abord ils représentent une très vieille tradition de votre pays, puis ils se sont battus admirablement, chacun individuellement, faisant le plus grand honneur à la Suisse et à son esprit militaire. Maintenant, il y en a qui sont pris par le fameux « Heimweh ». Ils aimeraient rentrer chez eux et ils ne peuvent pas. Plaidez leur cause, Monsieur. Ils ont inscrit leurs noms sur une page glorieuse de notre histoire. Je sais, personne ne sait mieux que moi, que les règles militaires sont strictes. Il faut quelles le soient. Mais si, dans ce cas, votre gouvernement pouvait faire preuve de générosité, nous considérerions cela comme un geste amical. Je le répète, ils se sont battus pour la France et peut être indirectement pour vous aussi »*

Le Général me fera remettre une liste avec les noms de nos compatriotes ayant servi dans la Légion étrangère et dans d'autres unités

Document diplomatique suisse, Paris 2 juillet 1945

Documents Diplomatiques Suisses • Diplomatische Dokumente der Schweiz • Documenti Diplomatici Svizzeri • www.dodis.ch • DoDiS-8246

de la nuit.

Légation de Suisse

Paris, le 2 juillet 1945.

France

I.B.5/45.

A. 21. 31. Paris note

21. 31. 1945

En circulation  
A. Sp.  
9.7.  
à retourner  
A. Sp.  
reçu le 23.7.45.  
CRO

Monsieur le Conseiller Fédéral,

J'ai l'honneur de vous informer que le Général K o n i g , Commandant de Paris, auquel, comme on me l'a dit, va être confié prochainement un commandement important en Allemagne, avait exprimé le désir de me voir d'une façon inofficielle pour s'entretenir avec moi de différentes questions. Je me suis rendu auprès de lui vendredi 29 juin. Son accueil a été presque amical. Il m'a dit le plaisir qu'avait le Général, Chef du Gouvernement Provisoire, de me savoir maintenant installé à Paris. Il m'a parlé des services rendus par la Suisse et les institutions humanitaires travaillant en Suisse pour les prisonniers : "Seuls ceux qui connaissent le détail savent avec quel ordre, quelle précision tout cela a fonctionné. C'est incomparable".

Le Général changeant de sujet, me dit : "Je ne sais s'il est correct de profiter d'un entretien amical et privé pour soulever une question à laquelle il vous est peut-être malaisé de répondre en votre qualité officielle. J'ai eu sous mon commandement un assez grand nombre de Suisses qui, du fait qu'ils se sont battus pour la France, se trouvent actuellement dans une situation difficile à l'égard de leur propre pays. J'aimerais parler en leur faveur. D'abord, ils représentent une très vieille tradition de votre pays, puis ils se sont battus admirablement, chacun individuellement, faisant le plus grand honneur à la Suisse et à son esprit militaire. Maintenant, il y en a qui sont pris par le fameux "Heimweh".

Monsieur Max P e t i t p i e r r e ,  
Conseiller Fédéral,  
Chef du Département Politique Fédéral,

H e r n e .

CJB/NS.

## *Médailles; Historique et modalités d'attribution*

### MÉDAILLE SANS AGRAFE

En 1892, le vicomte Louis Philogène de MONTFORT proposait à la Chambre des députés un projet de loi, visant à créer une médaille commémorative universelle, récompensant, à l'aide d'agrafes distinctes, les militaires pour leur participation à certaines campagnes de guerre particulièrement mémorables.

Elle était alors décernée par le Président de la République, sur proposition des ministres de la Guerre, de la Marine et des Colonies. La médaille était offerte par l'État, mais, à partir de l'année 1920, elle ne sera plus « remise gratuitement aux ayants droit dont les titres ont été acquis après août 1914. »

Le décret du 11 octobre 1921 prévoit son attribution aux militaires et marins blessés lors de faits de guerre quelconques aux colonies françaises ou en pays de protectorat si, à l'occasion de cette blessure, s'ils n'ont pas été l'objet d'une citation donnant droit à la Croix de Guerre des Théâtres d'Opérations Extérieurs

## Médailles avec agrafe et de la paix du Maroc



### MÉDAILLE AVEC AGRAFE

La médaille avec agrafe est destinée à récompenser, sans condition de temps de service, « les services militaires résultant de la participation à des opérations de guerre dans une colonie ou un pays de protectorat. »

L'article 77 de la loi de finance du 13 avril 1898 étendit son attribution :

- “ aux fonctionnaires civils qui ont pris part à des opérations de guerre aux colonies ;
- “ sur proposition des gouverneurs et des chefs de mission, aux militaires et aux civils ayant participé à des missions coloniales périlleuses et s'y étant distingués par leur courage



### MÉDAILLE DE LA PAIX DU MAROC

Créée par le Décret Royal espagnol du 21 novembre 1927 pour "commémorer la fin heureuse de l'action militaire entreprise par l'Espagne dans la zone nord du Maroc espagnol".

Cette médaille a été attribuée aux combattants espagnols, aux troupes françaises, aux indigènes des forces auxiliaires et supplétives de l'armée et aux personnels des formations sanitaires civiles qui avaient pris part aux opérations entre le 1<sup>o</sup> juillet 1925 et le 23 juillet 1927.

Par le Décret du 3 avril 1930, le Gouvernement français autorisa le port de cette décoration à tous les Français militaires et civils qui avaient, sous les ordres du Maréchal LYAUTEY d'abord et du Maréchal PÉTAINE ensuite, participé à la guerre du Rif aux côtés des soldats espagnols, soit environ 100.000 combattants. Il existe plusieurs modèles et variantes de cette médaille et de son ruban, le modèle officiel étant l'espagnol.



## *Pirogue en Afrique?*

Recueil de photographies qui appartenais à mon père. Si vous avez des renseignements sur ces photos, vous pouvez me les envoyer à : [bernard@favreber.ch](mailto:bernard@favreber.ch)



*Accostage d'un navire sur un fleuve*



*Pavillon de chasse*



*Cases pyramidales*



*Le crocodile à eu son compte, tableau de chasse*



*Village nègre avec deux noirs portant un sanglier ?*



*Village nègre avec des beautés locales.*



*Chute d'eaux*



*Village dans la Jungle*



*Chaloupe sur un fleuve*



*les anciens de la 1ereDB, 491 Compagnie, 28eme train,  
est ce mon père au volant?*



Chateaux  
8 avril 1946  
Gouverneur de la 1re DB

On peut s'étonner de voir mon père le 8 avril 1946 au volant, lorsque l'on sait qu'il a été libéré de la légion le 22 octobre 1943 mais maintenu inclus par suite d'hospitalisation.

Il m'a raconté que son camion avait sauté sur une mine allemande. Mais il se peut aussi qu'il ait été blessé par les alliés anglais ou américain qui débarquaient le 8 novembre 1943 et contre lesquels les forces française ont luttés pendant trois jours.

Il est évident que le retour en Suisse depuis Casablanca au travers des lignes Allemandes et alliées était problématique et qu'il pouvait craindre des ennuis avec la justice militaire suisse.

Le Général König, commandant de Paris, n'interviendra par voies diplomatique que le 2 juillet 1945 en faveur des légionnaires suisse.

Tous cela explique pourquoi il a préféré rempiler plutôt que de se la couler douce

Charly de retour d'Allemagne



Retour d'Allemagne

15/11/41

Ma baguette

Charly

Charly sans doute un copain de mon père.  
On se demande ce qu'il a été faire la-bas ?

*Les plaisirs de la vie civile vers 1953 à Renens près de Lausanne*



Prison de port Lyautey au Maroc ou la poterie de Chavanne-Renens Suisse, car il semble plus jeune que sur la photo de droite.

De plus je me souviens de la Poterie de Chavanne comme un local clair avec une fenêtre donnant vers le Sud

Mes parents, est-ce vers la gare de Renens ?

## *Tous ces mythomanes qui ont été Légionnaire*

C'est fou le nombre de mecs en Suisse qui prétende avoir été Légionnaire.

À ces derniers, il faut ajouter tous ceux qui ont fait un coup tordu et que l'empire médiatique se dépêche de leur attribuer le titre de Légionnaire.

Dans le cas de mon père, je possède une copie de ses « État signalétique et des services ».

Un fils ne doute pas de ses parents, mais certaines personnes pourrait arguer que cette copie est un faux.

Les incrédules pourront se rassurer en consultant dans les pages suivantes une copie du « justificatif de rente de veuve militaire » du « Trésor Public français » ainsi qu'un relevé du compte bancaire de l'UBS qui mentionne un crédit versé par le consultat de France.

## Justificatif de rente de veuve militaire

TRESORERIE GENERALE  
POUR L'ETRANGER
  
TRÉSOR PUBLIC

1840 10 0013377

19 12 1995

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les éléments d'information nécessaires à l'établissement de votre déclaration des revenus de l'année 1995.

La colonne "Montant Imposable de l'année" correspond pour chaque pension aux montants imposables pour la période du 1er décembre 1994 (échéance du 6/1/95) au 30 novembre 1995 (échéance du 6/12/95).

## NOTIFICATION DES SOMMES DÉCLARÉES AUX SERVICES FISCAUX POUR L'ANNÉE 1995

| Référence des Pensions Imposables           | Montant Imposable de l'année | Pour Information |
|---|------------------------------|------------------|
| RETR MIL VVE<br>REFERENCE 31220 92 504127 R | 21 118                       |                  |

2118 anciens francs français par année,  
soit environ 5400 francs suisse

Montant des Sommes Imposables à reporter sur votre déclaration

21 118

Dans toute correspondance, rappeler le numéro suivant

8 161127045667 29

ainsi que les références de la ou des pensions concernées.

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous au :  
CENTRE REGIONAL DES PENSIONS

T. G. POUR L'ETRANGER  
44040 NANTES CEDEX

MLLE CHRISTINAT CECILE EMMA  
BETHUSY 24  
CASE POSTALE 22  
1000 LAUSANNE  
00001 SUISSE

Les informations figurant sur le présent bulletin correspondent à la dernière situation connue.

Le droit d'accès et de rectification institué par la loi du 6 janvier 1978 pour les données vous concernant s'exerce auprès du comptable du Trésor dont émane le présent document.

PEZ973 - RLD PEN\_099

